



HONORAIRES

Transaction

Vente	1 000 €	à	30 000 €	12% TTC
Vente	30 001 €	à	60 000 €	10% TTC
Vente	60 001 €	à	80 000 €	9% TTC
Vente	80 001 €	à	110 000 €	8% TTC
Vente	110 001 €	à	150 000 €	7% TTC
Vente	150 001 €	à	220 000 €	6% TTC
Vente	Supérieur	à	220 001 €	5% TTC

Location

Décret n° 2014-890 du 1^{er} Aout 2014

Les honoraires de visites, de constitution du dossier, de rédaction du bail partagés entre le bailleur et le locataire seront au maximum de :

Charge bailleur : 8 € / m²TTC

Charge locataire : 8 € / m²TTC

Les honoraires d'état des lieux d'entrée, partagés entre le bailleur et le locataire seront au maximum de :

Charge bailleur : 3 € / m²TTC

Charge locataire : 3 € / m²TTC

Gestion

6.03 % HT sur toutes les sommes encaissées (loyer et charges)